

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DEAME-DES-PINS

Une séance extraordinaire du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le **25 janvier 2021** à 19 h 00 par visioconférence, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Pierre Quirion
Siège #4 - Marc-Ange Doyon
Siège #5 - Stéphane Auclair
Siège #6 - Marcel Busque

Est/sont absents à cette séance :

Siège #2 - Lise Rancourt
Siège #3 - Daniel Fortin

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse, Lyne Bourque.
Dominique Lamarre, directrice générale, est aussi présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'avis de convocation a été envoyé à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi.
Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte.

023-01-2021

2 - SÉANCE TENUE SANS PUBLIC

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence jusqu'au 29 janvier 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020 qui ordonne que toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des personnes présentes que le conseil accepte que la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

024-01-2021

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé et déposé.

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

2 - SÉANCE TENUE SANS PUBLIC

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4 - SUJETS À DISCUTER

4.1 - Services professionnels pour conception du renouvellement de conduites sur la 1^{re} Avenue - octroi du contrat

4.2 - Pont Perrault - Frais pour analyse de la demande de CA au MELCC et mandat à WSP

4.3 - Pont Perrault - confirmation du financement municipal

4.4 - Avis de motion / Règlement 296-2021 permettant la circulation de véhicules hors routes sur certains tronçons de routes municipales à Notre-Dame-des-Pins

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

4 - SUJETS À DISCUTER

025-01-2021

4.1 - Services professionnels pour conception du renouvellement de conduites sur la 1re Avenue - octroi du contrat

ATTENDU l'appel d'offres public pour des services professionnels pour la conception des plans et devis pour le renouvellement des conduites de la 1re Avenue, publié sur le SEAO;

ATTENDU qu'à la date et l'heure de clôture de l'appel d'offres public, six soumissions ont été reçues;

ATTENDU que toutes les soumissions ont été analysées par un comité de sélection, dont les membres ont été choisis par la directrice générale conformément au règlement de gestion contractuel, pour établir une pondération de celles-ci;

ATTENDU que toutes les soumissions reçues sont conformes;

ATTENDU que ce projet est financé à 80 % par le programme FIMEAU du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (dossier n° 2027295);

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins octroie le contrat à ARPO, soumissionnaire ayant eu le pointage final le plus élevé, pour la conception des plans et devis pour le renouvellement des conduites de la 1re Avenue, au prix de 36 228,62 \$, incluant les taxes;

QUE le document d'appel d'offres incluant les addendas fasse partie intégrante du contrat;

QUE l'octroi de ce contrat est conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt no. 294-2021 de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

026-01-2021

4.2 - Pont Perrault - Frais pour analyse de la demande de CA au MELCC et mandat à WSP

ATTENDU que certains travaux à être réalisés en milieu hydrique pour la restauration du pont Perrault requièrent une autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

ATTENDU que la firme WSP a reçu le mandat afin de réaliser les plans et devis des travaux, ainsi que les diverses demandes d'autorisation ministérielles;

ATTENDU que les frais exigibles pour l'analyse de ce type de demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement s'élèvent à 3 498 \$;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité va payer les frais exigibles de 3 498 \$ pour l'analyse de la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement;

QUE la firme WSP soit autorisée à déposer cette demande pour, et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

027-01-2021

4.3 - Pont Perrault - confirmation du financement municipal

ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins a déposé une demande d'aide financière pour la restauration du pont Perrault auprès du ministère de la Culture dans le programme Aide aux immobilisations de ce ministère;

ATTENDU que la demande déposée auprès du ministère de la Culture représente une somme équivalente à 50 % des dépenses admissibles des travaux, soit 1 258 283,45 \$;

ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins a reçu, jusqu'à maintenant, des confirmations d'aides financières de diverses sources (ministère des Transports, ministère des Affaires municipales et de la l'Habitation, Desjardins, MRC de Beauce-Sartigan, Comité de sauvegarde du pont couvert Perrault) représentant une somme de 853 895 \$;

ATTENDU qu'afin de compléter le montage financier du projet, une somme totale de 404 388,44 \$ reste à être confirmée auprès de différents partenaires financiers;

ATTENDU que le ministère de la Culture souhaite que la Municipalité s'engage à déboursier cette somme de 404 388,44 \$, si les autres partenaires financiers sollicités ne confirmaient pas leur participation au projet;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins s'engage à déboursier une somme pouvant atteindre 404 388,44 \$ pour la réalisation des travaux de restauration du pont Perrault.

4.4 - Avis de motion / Règlement 296-2021 permettant la circulation de véhicules hors routes sur certains tronçons de routes municipales à Notre-Dame-des-Pins

Le conseiller Pierre Quirion donne avis qu'un règlement no. 296-2021 permettant la circulation de véhicules hors routes sur certains tronçons de routes municipales à Notre-Dame-des-Pins sera adopté lors d'une prochaine séance de ce conseil. Un projet de ce règlement est déposé en même temps que le présent avis de motion.

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance est tenue sans la présence du public. Aucune question n'a été envoyée par courriel.

028-01-2021

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Fermeture à 19 h 18.

Lyne Bourque,
Mairesse

Dominique Lamarre,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Lyne Bourque,
Mairesse

Je, Lyne Bourque, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.